

---

Présidence : Roumanie

**REUNION SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(337ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Vendredi 11 mai 2001

Ouverture : 12 h 05  
Suspension : 12 h 40  
Reprise : 12 h 50  
Clôture : 13 heures

2. Président : M. T. Chebeleu

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : EXAMEN D'UN PROJET DE DECLARATION DU  
CONSEIL PERMANENT SUR L'EX-REPUBLIQUE  
YUGOSLAVE DE MACEDOINE

Président, Albanie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Arménie,  
Suisse, ex-République yougoslave de Macédoine, Suède-Union européenne,  
Grèce, France

**Déclaration du Conseil permanent** : Le Conseil permanent a adopté une  
déclaration condamnant la reprise des actes de violence dans l'ex-République  
yougoslave de Macédoine ; le texte de cette déclaration est jointe en Annexe 1  
à ce journal.

Président, Turquie (Annexe 2), Fédération de Russie (Annexe 2), Bulgarie  
(Annexe 2), Biélorussie (Annexe 2), Croatie (Annexe 2), ex-République  
yougoslave de Macédoine

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 24 mai 2001 à 10 heures, Neuer Saal



---

**337ème séance plénière**

PC Journal No 337, point 1 de l'ordre du jour

## **DECLARATION DU CONSEIL PERMANENT**

Le Conseil permanent condamne dans les termes les plus énergiques la reprise, par des groupes extrémistes de souche albanaise, des attaques violentes, y compris des activités terroristes dans les parties septentrionales de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ces actes constituent une menace pour la stabilité et la sécurité de l'Etat et de la région plus vaste. Ils pourraient menacer sérieusement les processus démocratiques et ébranler les relations interethniques dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Les Etats participants appuient avec force la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Conseil permanent soutient le Gouvernement dans ses efforts pour mettre fin à la violence d'une manière proportionnée, compatible avec l'état de droit. Il engage les dirigeants politiques du pays et de la région, qui ne l'ont pas encore fait, à condamner sans aucune ambiguïté les actes de violence et les activités terroristes, à isoler les auteurs de ces actes et à faire usage de leur influence pour préserver la paix. Les extrémistes qui se livrent à des actes de violence doivent cesser immédiatement toutes ces actions, libérer les otages et déposer leurs armes.

Le Conseil se félicite de l'établissement du mécanisme de dialogue politique renforcé sous la direction du Président Trajkovski en vue de faire en sorte que tous les citoyens, quelle que soit leur origine ethnique, s'investissent dans le développement de leur pays.

Le Conseil encourage la formation rapide d'un vaste gouvernement de coalition comprenant tous les partis politiques concernés et traduisant le besoin d'unité nationale et la poursuite des processus de réforme, couronnés de succès, dans le pays. Il prie instamment tous les dirigeants politiques concernés d'assumer leur responsabilité de la stabilité du pays et de participer à la coalition.

Par ailleurs, le Conseil estime que le dialogue interethnique devrait se poursuivre et que toutes les parties concernées devraient faire de leur mieux pour obtenir des résultats concrets aussi tôt que possible.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/337

11 mai 2001

Annexe 2

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**337ème séance plénière**

PC Journal No 337, point 1 de l'ordre du jour

## **DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA TURQUIE**

Au moment où nous adoptons une déclaration du Conseil permanent, je tiens à réaffirmer que la Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

---

Note : La Biélorussie, la Bulgarie, la Croatie et la Fédération de Russie souscrivent à la présente déclaration.